

RCS : FORT DE FRANCE

Code greffe : 9721

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00712

Numéro SIREN : 419 836 176

Nom ou dénomination : SO.DI.CA

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2021 sous le numéro de dépôt 4425

SARL SODICA
CHEZ GHP
ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE

97232 LAMENTIN

DOCUMENTS FISCAUX

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise : CHEZ GHP ZONE DE GROS DE LA JAMBETTE		Durée de l'ex. précédent* 12	
Numéro SIRET* 41983617600026		97232 LAMENTIN	
Néant ☐		Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 30/06/2021		30/06/2020	
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 120	583
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	120 000	120 000
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ		
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	2 948	90
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	9 218	3 075
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE	269	269
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	6 237	4 937
TOTAL (II)		BJ	BK	140 792	128 953
A S	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	121 971	113 204
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW	23 300	13 300
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	20 425	7 522
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	20 386	51 550
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE	98 225	86 627
I	Disponibilités	CF	CG	69 766	133 646
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	6 173	5 010
TOTAL (III)		CJ	CK	360 246	410 860
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	501 038	539 813
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à + d'un an	CR
(2) part à - d'1 an des immob lin nettes					
Clause de rés. de prop *		Immobilsations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Neant		*
		Exercice N	Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input data-bbox="794 426 837 455" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EK"/>	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours <input data-bbox="794 528 837 557" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="B1"/>)	DF		
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* <input data-bbox="794 569 837 598" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EJ"/>)	DG	3 206	3 206
	Report à nouveau	DH	-69 757	-156 485
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 687	86 728
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées*	DK		
TOTAL (I)		DL	-46 613	-58 301
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	41 453	54 364
	Provisions pour charges	DQ	1 137	97 920
	TOTAL (III)	DR	42 590	152 284
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	53	27
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip <input data-bbox="794 1231 837 1261" data-cs="2" data-kind="parent" type="text" value="EI"/>)	DV	43 223	155 016
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	279 081	208 032
	Dettes fiscales et sociales	DY	163 685	81 369
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compt régul.	Autres dettes	EA	1 043	471
	Produits constatés d'avance (4)	EB	919	915
TOTAL (IV)		EC	488 005	445 830
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	483 982	539 813
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	488 004	445 831
(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP		EH	53	27

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Exercice N			Exercice N-1	
		France	Exportation et intrac.	Total		
	Ventes de marchandises*	FA	6 947 536	FB	FC	6 947 536
	Production vendue : - biens*	FD		FE	FF	
	- services*	FG	28 426	FH	FI	28 426
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 975 962	FK	FL	6 975 962
	Produits d'exploit.				FM	
	Production stockée*				FN	
	Production immobilisée*				FO	150
	Subventions d'exploitation				FP	115 015
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FQ	4
	Autres produits (1) (11)				FR	7 091 131
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					6 367 371
	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	6 035 744
	Variation de stock (marchandises)*				FT	-8 767
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*				FU	1 705
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	541 137
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	16 807
	Salaires et traitements*				FY	250 470
	Charges sociales (10)				FZ	31 396
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	2 922
	Dotations - dotations aux provisions d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB	53
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	
	Autres charges (12)				GD	96 783
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GE	3 800
					GF	6 875 267
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	215 864
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	427
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
Total des produits financiers (V)					GP	427
	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	258
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
Total des charges financières (VI)					GU	258
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	170
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	216 034

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
		Exercice N		Exercice N - 1	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		67 142	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	2 200		
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 200	67 142	
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	188 203	24 941	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	2 200		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	190 403	24 941	
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	-188 203	42 201	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	16 143		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	7 093 759	6 437 473	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	7 082 071	6 350 745	
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	11 687	86 728	
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY			
	(2) Dont - prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G			
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP			
	(3) Dont - Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transfert de charges	A1	5 322		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cot. sociales obliga. hors CSG-CRDS	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult.	A6		Obl.	A9	
Dont cotisations facultatives Madelin (part déductible)	A7		Dont cot. facult. aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N				
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Charges except.	Produits except.			
Régularisations diverses	186 621	109 693			
valeur nette comptable	2 200				
produit de cession		2 200			
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant			
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations		
			Consecutives a une reevaluat pratiquee au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2	Acquisitions, creat°, apports et virements de poste a post 3	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	CZ		D8	D9
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	KD	122 120	KE	KF
C R P R E L E S	Terrains	KG		KH	KI
	Cons - Sur sol propre	KJ		KK	KL
	truc - Sur sol d'autrui	KM		KN	KO
	tions - Installations générales, agencements et aménagements des	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	KS	1 354	KT	KU
		KV	10 142	KW	KX
	R Autres immob.	KY		KZ	LA
	E corporelles	LB	1 463	LC	LD
	L	LE		LF	LG
	L Immobilisations corporelles en cours	LH		LI	LJ
E Avances et acomptes	LK		LL	LM	
S	TOTAL III	LN	12 959	LO	LP
	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M	8T
F	Autres participations	8U		8V	8W
I	Autres titres immobilisés	1P	269	1R	1S
N	Prêts et autres immobilisations financières	1T	4 937	1U	1V
	TOTAL IV	LQ	5 206	LR	LS
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	0G	140 285	0H	0J
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réeval légale ou éval en équ valeur d'origine des immobilisations en fin 4
		par virement de poste à poste 1	par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		C0	D0	D7
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		LV	LW	1X
C R P R E L E S	Terrains		LX	LY	LZ
	Constructions - Sur sol propre		MA	MB	MC
	- Sur sol d'autrui		MD	ME	MF
	- Inst générales, agencement et aménagement des constructions		MG	MH	MI
	Instal. tech., matériel et outillage ind.		MJ	MK	ML
			MM	MN	MO
	R Autres		MP	MQ	MR
	E immob. corp.		MS	MT	MU
	L		MV	MW	MX
	L Immob. corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB
E Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF	
S	TOTAL III		NG	NH	NI
	Participations évaluées (mise en équ.)		0U	M7	0W
F	Autres participations		0X	0Y	0Z
I	Autres titres immobilisés		2B	2C	2D
N	Prêts et autres immob. financières		2E	2F	2G
	TOTAL IV		NJ	NK	2H
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		0K	0L	0M

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					30/06/2021							
<p>Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.</p> <p>Désignation de l'entreprise : SARL SODICA Néant </p>												
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]						
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)							
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)								
	1	2	3	4	5	6						
1 - Concessions, brevets et droits simil.												
2 - Fonds commercial												
3 - Terrains												
4 - Constructions												
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel												
6 - Autres immobilisations corporelles												
7 - Immobilisations en cours												
8 - Participations												
9 - Autres titres immobilisés												
10 - TOTAUX												
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.</p> <p>(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".</p>												
<p>CADRE B</p> <p>Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal</p> <table style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 70%;">1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice</td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice</td> <td style="text-align: center;">-</td> </tr> <tr> <td>3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice</td> <td style="text-align: center;">=</td> </tr> </table>							1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice												
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-											
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=											
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>												

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Néant	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*									
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. affectés aux effets sortis de l'actif repris		Montant des amort. à la fin de l'ex.			
Frais d'établ. et développ. TOTAL I	CY		EL		EM		EN				
Autres immob. incorp. TOTAL II	PE	1 537	PF	583	PG		PH	2 120			
Terrains	PI		PJ		PK		PL				
- Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
Construct' - Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Inst. techn., matériel et outillage ind.	PZ	1 264	QA	479	QB		QC	1 744			
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers	QD	7 198	QE	1 659	QF	3 594	QG	5 263			
immob. - Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 332	QM	200	QN		QO	1 533			
- Emballages récup. et div.	QP		QR		QS		QT				
TOTAL III	QU	9 794	QV	2 339	QW	3 594	QX	8 540			
TOTAL GENERAL (I + II + III)	ON	11 331	OP	2 922	OQ	3 594	OR	10 660			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisat ^e amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel					
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorp. TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
C Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
O Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
N Inst. gales, agenc.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Instal. techn., matériel et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
C Inst. gales, agenc. & am. div.	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
O Mat. de transp.	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
R Mat. bur. et inf. mob.	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
P Emb. récup. div.	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations -	NL			NM			NO				
TOTAL général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)	N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR			

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4
P Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC
R Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K
H Prov. pour gros entretiens et grandes revision	EO	EP	EQ	ER
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H
P immobilisations - titres mis en equi.	02	03	04	05
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
- d'exploitation		UE	UF	
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	
Titres mis en equi. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision				
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.				

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE*

N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :		SARL SODICA				Néant		*
-------------------------------	--	-------------	--	--	--	-------	--	---

CADRE A		ETAT DES CREANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3	
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations		UL		UM		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		UN
	Autres immobilisations financières		UT	6 237	UV		UW
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux		VA	53		53	
	Autres créances clients		UX	20 372		20 372	
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés		UY	5 255		5 255	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 320		7 320	
		Autres impôts, taxes, versements assim.	VN				
		Divers	VP	1 467		1 467	
	Groupes et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)		VR	6 344		6 344	
	Charges constatées d'avance		VS	6 173		6 173	0
	TOTAUX		VT	53 221	VU	46 984	VV
R E N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)	VF				

CADRE B		ETAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)	VG	53	53		
		à 1 maximum à l'origine à + de 1 an à l'origine	VH				
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A				
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	279 081	279 081		
		Personnel et comptes rattachés	8C	44 627	44 627		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	11 359	11 359		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	16 143	16 143			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 096	1 096			
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	90 459	90 459			
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
		Groupes et associés (2)	VI	43 223	43 223		
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr	8K	1 043	1 043		
		Dettes représentatives de titres empruntés*	Z2				
		Produits constatés d'avance	8L	919	919		
TOTAUX		VY	488 005	VZ	488 004		
R E N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.	VJ	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032			
		Emprunts remboursés en cours d'ex.	VK				
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA										Exercice N. clos le : 30/06/2021	
I. REINTEGRATIONS										BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprise IR) ou des associés de sociétés										WA	11 687
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WB	
Amortissements à porter ligne ci-dessous										WE	1 684
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.*										WF	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option										RA	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B cadre II)*										WI	
Amendes et pénalités										WJ	
Reintégration prévues à l'article 155 du CGI										XY	
Impôts sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)										I7	16 143
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.*										WL	
Résultats bénéficiaires visés à l'art. 2096 CGI										L7	
Moins-values nettes à long terme imposables au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR)										IB	
Moins-values nettes à long terme imposables au taux de 0%										ZN	
Fraction imposable des plus-values : Plus-values nettes à court terme										WN	
réalisées au cours des exerc. antérieurs* : Plus-values soumises au régime des fusions										WO	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR	19 465
Reintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé)										SU	
Dont : Intérêts exonérés (art. 39-1-3 et 212)										SW	93 070
Déficits étrangers antérieurement déduits PME (art. 212)										SX	
Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro										M8	
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage										Y3	
TOTAL I										WR	142 049
II. DEDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										WS	
Provisions et charges à payer non déductibles, amortissements, autres déductions sur les résultats comptables de l'ex. (art. 2058-B cadre II)										WT	
Régime d'imposition : Plus-values nettes										WU	
Particuliers : à long terme										WV	
et exonération : long terme										WH	
Autres plus-values imposables au taux de 19%										WP	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WW	
Régime des sociétés mères et filiales* (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))										XB	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art. 223 B)										IS	
Dédution autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer										WZ	
Majoration d'amortissement*										XA	
Entreprise nouvelle 44 septies										ZX	
Entreprise nouvelle art. 44 sexies										ZY	
Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A)										XD	
Sociétés d'investissement immo.										XF	
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies)											
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44)											
Zone de revitalisation rurale (44)											
Bassin Urbain à dynamiser (art. 44 sexidécies)											
Zone de développement primaire (art. 44 bis) déduites											
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	
Deduct. div. (cf. feuillet séparé)										XG	
dont déduct. except. (art. 39 décies)											
Créance déduite par le report en arrière du déf. (IS)										ZI	
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies A)											
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies B)											
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies C)											
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies D)											
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies E)											
dont déduct. except. pour investissement (art. 39 décies F)											
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
TOTAL II										XH	
III. RESULTAT FISCAL											
Résultat fiscal avant imputation										XI	142 049
des déficits reportables :											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL	
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)											
RESULTAT FISCAL											
BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO)										XN	78 737
										XO	63 312

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA				Néant	*
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	63 312
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4Ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	63 312
Déficits reportables (différence K4+ K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	0
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Total des provisions pour risques et charges		8X		8Y	
Provisions pour dépréciation*					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Total des provisions pour dépréciation		9D		9E	
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
Total des provisions pour charges à payer		9K		9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032		TOTAUX	YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A					
			ligne WI	ligne WU	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant					
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
	Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-156 485				
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	0D	86 728				
	Prélèvements sur les réserves	0E					
	TOTAL I	0F	-69 757				
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE					
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG	-69 757				
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	-69 757			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.							
RENSEIGNEMENTS DIVERS			EXERCICE N	EXERCICE N - 1			
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres achats et charges externes	- Sous-traitance	J8		YT	41 283	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			XQ	179 735	178 785
		- Personnel extérieur de l'entreprise			YU		
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	168 869	116 164
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
		- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	151 249	146 509
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052			ZJ	541 137	441 458
impôts et taxes	- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	11 238	13 835	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	5 569	1 248	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052			YX	16 807	15 083	
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée			YY	47 657	39 666	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	38 439	50 928	
Divers	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2020)			OB	238 633		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE			XP			
	Filiales et participations : La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe II) au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)				ZR		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI						RH	
Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	PV à 0% (1	JL
			PV à 19 %	JM	Imputation	JC	
	Groupe : résultat d'ens.	JD		PV à 15%	JN	PV à 0% (1	JO
			PV à 19%	JP	Imputation	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale				JH		N. SIRET de la société mère

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA							Neant	
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
	Nature des éléments cédés* (1)	Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	INSTALLATION CAMERAS/IDSE	10/05/2016	3 594		3 594			
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 % (11)	
	Prix de vente* (7)	Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)				
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.	+					+	
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+	+		+		
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme		-	-		-		
19	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*	+	+	+		+	+	
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total des lignes 1 à 19)(9)								
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total des lignes 1 à 19)(10)			A	B (Ventilation par taux)			C	

N° 2059-B 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant				*
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)				
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *				
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)				
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%
1		2		3		4
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme N-1						
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2						
(montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES						
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVL T	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme N-1						
subies au cours des dix exercices antérieurs N-2						
(montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice) N-3						
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2021

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant					*
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)				
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

Désignation de l'entreprise : SARL SODICA		Néant	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021	
		Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :	YP	10,00	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 975 962	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0	
Total 1	OX	6 975 962	
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	0	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0	
Subv. d'exploitation reçues	OF	0	
Variation positive des stocks	OD	8 767	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0	
Total 2	OM	8 767	
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	ON	6 073 900	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	324 950	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	3 171	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0	
Total 3	OJ	6 402 021	
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG	582 707
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les form. 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les form. 1329AC et 1329 DEF. Si la VA est négative, il convient de reporter un montant égal à zéro au cadre C des form. 1329 AC et 1329 DEF).	SA	582 707	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	Du	Au	
Date de cessation	HR		

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2021

PROCES-VERBAL

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 30 novembre, à 11h00,

Les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale annuelle au siège social, sur convocation de la gérance.

SONT PRESENTS :

- Henri HILLION
Propriétaire de 1 part,
- SAS GROUPE HILLION PARTICIPATION,
Propriétaire de 499 parts,
Représentée par son Président, Henri HILLION

Total égal au nombre de parts composant le capital social..... 500 parts.

Henri HILLION gérant et représentant la SARL GHP associée, préside la séance.

Le Président, constate que sont présents les deux associés détenant ensemble la totalité des 500 parts composant le capital social. L'assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur les décisions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- les rapports de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce

- les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2021,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,
- le registre des procès-verbaux d'assemblées générales,
- un exemplaire des statuts,
- Et plus généralement, toutes pièces exigées par la Loi et les statuts.

Le Président fait en outre observer que tous les documents qui en application des dispositions légales en vigueur, doivent être communiqués aux associés, leurs ont été adressés quinze jours avant la présente assemblée et que l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la présente réunion.

Puis, le Président rappelle que la présente assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2021,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions
- Approbation desdits comptes et quitus à la gérance,
- Affectation et répartition du résultat,
- Pouvoirs pour les formalités légales.

Puis, lecture est donnée des rapports de la gérance.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont toutes adoptées à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par la gérance, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2021 tels qu'ils lui ont été présentés, le résultat de l'exercice fait apparaître un bénéfice de € 11.687, ainsi que les opérations traduites par ces comptes et/ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale donne quitus à la gérance pour sa gestion au titre de cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/2021 d'un montant de € 11.687 au poste « report à nouveau ».

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de € 69.757 et des réserves d'un montant de € 3.206, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de € 46.613.

Comme l'exercice précédent, les capitaux propres de la société sont inférieurs à plus de la moitié du capital social malgré l'abandon de créance de 30 % de l'associé GHP en octobre 2020.

Il apparaît des charges exceptionnelles de gestion dont le montant s'élève à €.190.403, ce montant correspond aux pénalités fiscales décidées par l'inspecteur des impôts.

Compte-tenu de l'amélioration de notre chiffre d'affaire, les fonds propres devront être totalement reconstitués lors du prochain exercice.

Conformément à la Loi, l'Assemblée constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

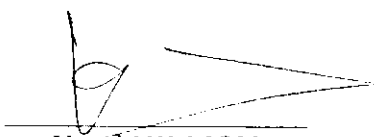
L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à la gérance pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec faculté de substituer, et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les gérants et le Président de séance.



Henri HILLION
Gérant et Président de séance

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2021

RAPPORT DE GESTION
DU GERANT

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de la Société à l'effet de vous permettre d'examiner les comptes de l'exercice clos le 30/06/2021 et vous rendre compte de l'activité de la Société pendant ledit exercice.

Nous vous rappelons que l'inventaire est tenu à votre disposition au siège social.

I. ACTIVITÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

Au cours de cet exercice, la Société a poursuivi ses activités d'exploitation de fonds de commerce de station service.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de €6.975.962, en nette augmentation de 9.59 % par rapport à l'exercice précédent, soit un écart de €610.388. Nous avons amélioré notre chiffre d'affaires malgré la hausse régulière du prix du carburant. Nos volumes sont restés stables et notre marge s'est améliorée grâce à une gestion plus rigoureuse. Nos fonds propres n'ont pas pu être reconstitués du fait de la pénalité fiscale de €119.934 qui nous a été imposée par le contrôleur des impôts suite à sa décision de la non-déductibilité de la TVA. Nous avons contesté cette décision, mais s'agissant d'une appréciation unilatérale, nous devons d'abord payer et ensuite réclamer.

Comme les exercices précédents, la Compagnie pétrolière n'a toujours pas installé l'espace restauration, qu'elle s'était engagée de mettre en place depuis plus de 5 ans. C'est toujours un manque à gagner pour notre société.

II. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nous vous indiquons que la Société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

III. COMPTES ANNUELS ET RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les comptes qui sont soumis à votre approbation ont été établis dans le respect des principes de prudence et sincérité.

Vous constaterez que les comptes courants créditeurs apparaissent sur la ligne « associés et dettes financières diverses ».

Les comptes laissent apparaître les stocks de carburant et de la boutique pour un montant total de €121.971. Après la prise en compte des résultats d'exploitation d'un montant de €215.864, du résultat financier d'un montant de €170 et du résultat exceptionnel d'un montant négatif de €188.203, le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021, se traduit par un bénéfice de €11.687.

IV. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/06/21 d'un montant de €11.687 au poste « report à nouveau ».

Cette affectation, laisse ressortir le compte « autres réserves » à la somme de €3.206.

Compte tenu du report à nouveau antérieur d'un montant négatif de €69.757, les capitaux propres de la société seraient d'un montant négatif de €46.613.

Conformément à la Loi, l'assemblée générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux titres des trois exercices précédents.

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépense non déductible fiscalement.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous rappelons que la Société ne détient ni filiale ni participation.

VII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

VIII. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

IX. PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons toujours la concrétisation de l'espace restaurant, avec la création d'un « drive », pour faire face aux pandémies qu'il pourrait y avoir. Dès que nous aurons réunis tous les éléments nous les soumettrons à votre approbation.

Il vous appartiendra également de vous prononcer sur le quitus à donner à votre gérant pour sa gestion au cours de l'exercice.

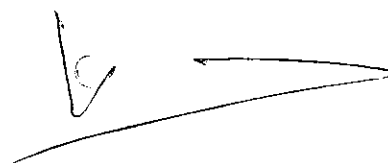
*

*

*

Nous vous remercions du vote favorable que vous voudrez bien accorder aux résolutions qui vous sont proposées.

La gérance



SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de Gros de la Jambe
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU 30 NOVEMBRE 2021

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

1 CONVENTION CONCLUE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET
POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE

Contrat conclu avec la société GROUPE HILLION PARTICIPATION

Convention d'assistance administrative et financière

A ce titre, la Société a comptabilisé en charges, au cours de l'exercice clos le 30/06/2021, un montant HT de € 149.584.

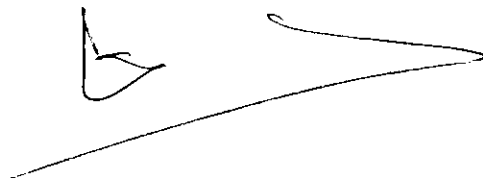
* * *

Nous vous informons par ailleurs de l'existence des dettes financières, à savoir :

Le solde des comptes courants d'associés :

- Groupe Hillion Participation : € 43.223

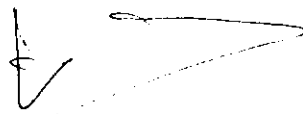
Nous vous demandons de bien vouloir approuver le présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

SO.DI.CA
Société à responsabilité limitée au capital de €7.500
Siège social : C/o GHP – Zone de gros de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
419 836 176 RCS FORT DE FRANCE

POUVOIR

Je soussigné **GROUPE HILLION PARTICIPATION**, gérante la Société citée en en-tête, donne pouvoir à la Société **VB CONSULTING**, représentée par Madame **Véronique LUCIEN**, afin de déposer les comptes de l'exercice clos au 30/06/2021 de la société et tout document s'y rapportant au Greffe du Tribunal de Commerce.



Henri HILLION
Gérant